



Obligations entre frère et soeur

Par **roger**, le **05/09/2008** à **11:53**

Bonjour,

Y a-t-il des obligations entre frère et sœur ?

Ma sœur ne pouvant gérer son porte-monnaie et se trouvant devant de graves problèmes avec les banques, m'a demandé d'être son curateur.

Aujourd'hui, sa situation financière est devenue positive et elle fait la demande de changer de curateur.

Je gérais ses comptes tant dans une perspective de présent que d'avenir et je suis très inquiet pour l'avenir car la curatelle qu'elle choisie est une association qui répondra a ses besoins présents, certes, mais ne prendra pas en considération ses futurs besoins lorsqu'elle sera en maison de retraite.

Dans le cas où elle ne suffira pas a ses besoins lorsqu'elle sera en maison de retraite, quelles seront mes obligations envers elle, sachant aussi qu'elle est invalide partiellement ?

Merci

Par **oun**, le **25/01/2013** à **22:22**

Bonjour,

Mon oncle est actuellement en maison de retraite (il y est rentré à 60 ans pour des raisons de santé).

Cela fait maintenant 10 ans qu'il y est.

Aujourd'hui la maison de retraite demande à mes parents d'être son tuteur et, cause à effet ou pas, il se trouve qu'il n'a plus les moyens financiers pour payer la maison de retraite.

Mon père doit-il accepter d'être son tuteur ? Quelles conséquences cela aura ? Aura-t-il une

obligation légale de se substituer à son frère pour les frais de la maison de retraite.
Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **26/01/2013** à **00:05**

bsr,

être tuteur ne signifie pas payer la maison de retraite.

en outre celle le juge des tutelles qui nomme le tuteur d'une personne, ce n'est pas la maison de retraite.

il n'y a pas d'obligation juridique de secours entre frère et soeurs.

cdt